

# 273 erreurs judiciaires ONT COÛTÉ 1,75 MILLION

▶ L'État a versé en moyenne 6.530 € à des suspects injustement soupçonnés et mis en prison

▶ Plus de 3.700 détenus préventifs, et donc tous encore présumés innocents, ont passé la soirée de Noël en prison, selon des chiffres du SPF Justice. Depuis 2012, les établissements pénitentiaires hébergent en permanence au moins 3.500 détenus préventifs incarcérés avant le procès. Au 24 novembre 2014, leur nombre précis était de 3.737.

Et de nombreux seront innocentés. Soit ils obtiendront le non-lieu à l'issue de l'instruction pénale, soit ils seront acquittés par le tribunal correctionnel ou la cour d'appel.

Combien de détenus se retrouvent chaque année injustement derrière les barreaux ? En réponse à une question parlementaire de la députée Open VLD Sabien Lahaye-Battheu, le SPF Justice a dû convenir qu'on ne tenait pas de statistiques sur le nombre de victimes incarcérées à tort chaque année en Belgique.

Mais un certain dédommagement est éventuellement possible. Sous certaines conditions, et son montant a été revu à la baisse : le maximum était de 100 €/jour en 2013, il n'est plus que de 75 € en 2014.

EN CINQ ANS, LA COMMISSION DE RECOURS relative à la détention inopérante a dédommagé 273 erreurs judiciaires pour un montant total de 1.783.091,06 euros. 273 personnes ayant toutes séjourné au moins 8 jours en prison pour rien ont reçu chacune en moyenne 6.531,46 € pour le préjudice moral subi.

Selon ces chiffres obtenus au SPF Justice, le nombre d'erreurs judiciaires dédommagées n'a cessé de reculer chaque année depuis 2009 : 85 "détenus injustement" ont reçu un dédommagement en 2009, contre respectivement 60, 53, 40 et 35 les années suivantes.

La Commission de recours, saisie de 493 demandes, a refusé d'intervenir pour 220 détenus qui avaient pourtant fait de la préventive pour rien, tous ayant finalement été innocentés des charges qui semblaient, à tort, peser sur eux. La commission refuse d'intervenir notamment dans le cas où le suspect a eu un comportement qui a pu provoquer son arrestation et son maintien en détention.

Plafonné à 75 €, le dédommagement par jour de prison injuste est d'un minimum de 30 €, en fonction de la gravité des faits mis à charge, de la durée de la détention, de l'éventuel casier judiciaire et d'autres critères comme l'atteinte au nom et à la réputation.

Gilbert Dupont